



Les principaux critères retenus pour l'attribution des places au Centre de Loisirs sont que l'enfant soit inscrit pour tous les mercredis en journée complète, que ses parents travaillent et que le lieu de résidence se situe dans notre secteur d'intervention.

Les dossiers d'inscriptions doivent être rendus avant la date limite et complets

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

Rappel : tout impayé de l'année 2015-2016 dans une de nos sections suspend toute possibilité pour votre enfant de participer aux activités 2016-2017 dont le Centre Loisirs

Article 1 : les mercredis

Centres d'Accueil et de Loisirs Lagrange & Naujac : ouverts de 12h30 à 18h30

- ✚ **Si votre enfant fréquente le Centre de Loisirs tous les mercredis :**
- Il est inscrit automatiquement pour tous les mercredis de l'année scolaire.
 - Le **règlement** se fera par **chèque** (les règlements en espèces ne seront pas acceptés sur le centre de loisirs)
 - **pour la période de septembre à décembre** : avant le 15 octobre 2016,
 - **pour la période de janvier à mars** : avant le 15 janvier 2017,
 - **pour la période d'avril à juin** : avant le 15 avril 2017.
 - lors d'une absence il **faut OBLIGATOIREMENT** contacter **Laurence** :
par mail (asso.aldj@yahoo.fr) ou au **05 56 44 34 89**

ATTENTION : les journées réservées ne feront en aucun cas l'objet d'un remboursement (sauf annulation 3 semaines avant)

Au bout de 3 absences consécutives non prévues, la direction du Centre de Loisirs se réserve le droit d'attribuer votre place à un autre enfant désirant fréquenter le Centre de Loisirs.

- ✚ **Si votre enfant fréquente occasionnellement le Centre de Loisirs les mercredis :**
- pour le règlement, il se fera de façon ponctuelle.
 - pour pouvoir fréquenter occasionnellement le Centre de Loisirs, vous pouvez contacter Laurence jusqu'au lundi (16h00) pour connaître les places disponibles :
par mail (asso.aldj@yahoo.fr) ou au **05 56 44 34 89**

ATTENTION : ce n'est pas parce que votre enfant viendra plusieurs mercredis au Centre de Loisirs qu'il bénéficiera automatiquement d'une place définitive.

Article 2 : les vacances scolaires

Centre d'Accueil et de Loisirs Lagrange : ouvert de 8h00 à 18h00 : juillet uniquement

Centre d'Accueil et de Loisirs Naujac : ouvert de 8h00 à 18h00 : petites vacances et juillet

Deux formalités sont OBLIGATOIRES :

- remplir une fiche de réservation. Celle-ci est disponible dès le mois de septembre pour chaque période de vacances scolaires au Centre de Loisirs.
- régler les journées à la réservation.

ATTENTION : des modifications de réservations peuvent être effectuées **jusqu'à 3 semaines avant la période de vacances, au-delà de ce délai les journées réservées ne feront en aucun cas l'objet d'un remboursement**

**N° téléphones : CAL ALBERT BARRAUD : 06 61 73 99 00
CAL NAUJAC : 06 61 73 96 20**

**CAL DAVID JOHNSTON : 07 61 24 07 71
CAL LAGRANGE : 06 99 64 44 64**

Association d'Utilité Publique (Loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée sous le n° 7675 à la Préfecture de la Gironde)
44, rue David-Johnston - 33000 BORDEAUX

tél/fax : 05 56 44 34 89 ou 06 62 84 39 59 mail : asso.aldj@yahoo.fr

Administration au 64 rue Paulin 33000 Bordeaux

Article 3 : les horaires

Mercredis

- votre enfant est pris en charge sur son lieu de scolarité (Ecole Naujac ou Lagrange) à partir de 12h30.
- **le soir**, venez chercher votre enfant à partir, et **seulement à partir de 16h30 et jusqu'à, et seulement, jusqu'à 18h30.**

Vacances : Journée complète

- **le matin**, amenez votre enfant entre **8h00 et 9h30** au Centre de Loisirs situé à l'école maternelle Naujac ou Lagrange (selon le centre de loisirs où votre enfant est inscrit).

ATTENTION : aucun enfant ne sera accepté avant 8h00 et après 9h30.

- **le soir**, venez chercher votre enfant à partir, et seulement **à partir de 16h30 et jusqu'à, et seulement, jusqu'à 18h00.**

Vacances : ½ journées

- **Matin sans repas** : départ à 12h00
- **Matin avec repas** : départ 13h30
- **Après-midi sans repas** : arrivée à 13h30
- **Après-midi avec repas** : arrivée à 12h00

Les ½ journées ne seront possibles qu'en fonction du programme.

Selon les sorties programmées il ne sera pas toujours possible d'inscrire votre enfant en ½ journée

Article 4 : l'accueil

Quand vous venez AMENER votre enfant (enfants non scolarisés sur site ou vacances uniquement):

- ↪ venez tout d'abord **OBLIGATOIREMENT** inscrire votre enfant au bureau de la direction du Centre de Loisirs et émarginer la feuille de journée.
- ↪ ensuite amenez votre enfant à un animateur pour l'avertir de son arrivée, l'aider à poser ses affaires personnelles etc...

Quand vous venez CHERCHER votre enfant :

- ↪ prévenez **OBLIGATOIREMENT** un animateur de son départ
- ↪ venez **OBLIGATOIREMENT** émarginer la feuille de journée au bureau de la direction et n'hésitez pas à vous informer du déroulement de la journée.
- ↪ aucun enfant ne sera récupéré pendant les activités sauf exception (raisons médicales ou familiales) et à condition que les parents remplissent une décharge de responsabilité auprès de la direction du Centre de Loisirs.
- ↪ dans le cas où une personne autre que les parents viendrait récupérer votre enfant, vous devrez avoir rempli le formulaire d'autorisation sur la fiche sanitaire de liaison qui doit être remise à la direction du Centre de Loisirs, et demander à cette personne de se munir d'une pièce d'identité.

Article 5 : le projet pédagogique 3-5 ans

Le projet pédagogique a été élaboré dans la continuité logique du projet éducatif du Centre de Loisirs et de l'Association. Il se présente en plusieurs points :

- favoriser l'épanouissement de l'enfant, lui faire découvrir différents environnements, différents lieux culturels et modes d'expressions en passant par la créativité.
- développer la responsabilité et l'autonomie de l'enfant en développant ses capacités de réflexion et de discussion.
- contribuer à son apprentissage de la vie en collectivité et du respect de l'autre.

Article 6 : la vie quotidienne

- il est **INTERDIT** d'amener toutes sortes de jouets et de peluches au Centre de Loisirs. Seuls les doudous seront autorisés
- les écharpes sont interdites durant le temps d'accueil au Centre de Loisirs
- le Centre de Loisirs n'est pas responsable des dégradations, des vols ou des pertes commis au centre.
- marquez les vêtements de votre enfant ainsi que ses effets personnels (sac à dos, etc.).
- habillez votre enfant de manière pratique et prêt à se salir. Prévoir systématiquement selon la météo une casquette, un K-way ou un vêtement chaud.
- le centre se réserve le droit de demander une participation financière aux familles si l'enfant dégrade volontairement le matériel collectif.
-



Tenez vous informer des activités spécifiques, des informations ou des consignes générales du Centre de Loisirs en lisant le panneau d'information et le programme d'activités.